

# SKEMA BUSINESS SCHOOL

**PROGRAMME  
BACHELOR BSMI**

Règlement Concours 2025

Concours d'entrée en première  
année de la formation : Bachelor en  
Management et Sciences de l'Ingénieur





# MODALITÉS

L'entrée au Bachelor se fait exclusivement en première année de formation et sur concours.

Deux voies de concours sont proposées : une voie nationale pour les bacheliers ou futurs bachelier français et une voie internationale pour tout détenteur d'un diplôme équivalent.

L'inscription au concours vaut acceptation tacite du règlement dudit concours.

Le nombre de places ouvertes au concours est défini chaque année, sur proposition des deux co-directeurs de la formation :

- ▶ Par le conseil d'administration de Centrale Lille sur avis du conseil d'école ITEEM
- ▶ Par les instances décisionnaires équivalentes côté SKEMA Business School.

Il est communiqué sur le site du ministère gérant les préinscriptions dans l'enseignement supérieur.

# CONDITIONS D'ACCÈS

L'accès au concours est ouvert :

**Pour la voie nationale :**

- ▶ Aux élèves en terminale de série générale (quelle que soit la ou les spécialités) dans un lycée français, en France ou à l'international
- ▶ Aux élèves titulaires du baccalauréat de série générale obtenu dans un lycée français, en France ou à l'international

**Pour la voie internationale :**

- ▶ Aux élèves en dernière année de préparation ou titulaires d'un diplôme étranger équivalent au baccalauréat scientifique ou général français ou baccalauréat International

# INSCRIPTION

Pour la voie nationale, l'inscription au concours d'entrée au Bachelor s'effectue uniquement par le biais du site du ministère gérant les préinscriptions dans l'enseignement supérieur.

Pour la voie internationale, les candidatures se font directement sur le site internet de SKEMA.

# CALENDRIER DU CONCOURS

Pour la voie nationale exclusivement, les dates et lieux des épreuves sont disponibles sur le site du ministère gérant les préinscriptions dans l'enseignement supérieur et sur le site web de l'ITEEM et de SKEMA.

# DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour valider leur candidature au concours via la voie nationale, les candidats doivent suivre les instructions données par le site du ministère gérant les préinscriptions dans l'enseignement supérieur.

Les candidats, pour lesquels les notes ne sont pas saisies par l'établissement d'origine mais par le candidat, doivent obligatoirement déposer une copie certifiée conforme et traduite en français ou en anglais des bulletins de notes sur le site du ministère gérant les préinscriptions.

## **Attention :**

Seuls les candidats dont le dossier est complet seront convoqués aux épreuves écrites.

La liste des pièces et documents à fournir lors d'une candidature par la voie internationale est indiquée sur le site internet de SKEMA.

# FRAIS DE CANDIDATURE

Les candidats doivent payer des frais de candidature dont le montant est défini chaque année par le Conseil d'Administration de Centrale Lille et par l'instance décisionnaire équivalente à SKEMA.

Ces frais ne sont pas remboursables même si le candidat ne réalise pas les épreuves, quel que soit le motif de non-présentation.

Le paiement se fait selon les conditions indiquées sur le site du ministère gérant les préinscriptions dans l'enseignement supérieur.

# COMMISSION D'EXAMEN DES VŒUX

La commission d'examen des vœux est présidée par les Directeurs de la formation et est composée d'enseignants à parité égale entre Centrale Lille et SKEMA. Sa composition est arrêtée par le Directeur Général de Centrale Lille et par la Directrice Générale de SKEMA ou leurs représentants. La commission propose les listes d'admissibilité puis d'admission.

# NATURE DES ÉPREUVES

## **CANDIDATURES VIA VOIE NATIONALE**

Pour les candidatures recueillies via le site du ministère, le concours d'admission au Bachelor comprend deux étapes. Seuls les candidats sélectionnés à l'issue de la première étape peuvent participer à la seconde étape.

### **PREMIÈRE ÉTAPE :**

Épreuve de connaissances composée de deux parties distinctes (écrits en mathématiques et anglais) qui se déroule sur une demi-journée en format digitalisé avec une surveillance via webcam et micro, dans le respect de la vie privée du candidat et des recommandations de la CNIL. L'autre partie concerne l'étude du dossier scolaire du candidat. Les épreuves sont rédigées en anglais. L'épreuve de connaissances est évaluée sous la forme d'une note sur 20, coefficient 40/100 pour l'épreuve de mathématiques et coefficient 10/100 pour l'épreuve d'anglais.

Centrale Lille Institut / ITEEM et SKEMA peuvent accueillir les candidats le jour des épreuves écrites si nécessaire en cas d'empêchement technique ou d'aménagement spécifique (le candidat doit avoir contacté le service concours de SKEMA au plus tard 72h avant la première épreuve).

L'étude du dossier du candidat repose sur :

- L'examen des bulletins de première et des deux premiers trimestres de terminale. Sont pris en compte les résultats dans les mathématiques, les matières scientifiques, les langues vivantes, le français et histoire / géographie.
- Les notes des épreuves anticipées du baccalauréat.

L'étude du dossier est évaluée sous la forme d'une note sur 20 : coefficient 10/100.

#### **DEUXIÈME ÉTAPE :**

Epreuve orale consistant en un entretien en anglais d'une durée de 20 minutes dont les 5 premières minutes seront consacrées par le candidat à la présentation d'une expérience personnelle dont il est fier.

Durant cette épreuve, seront évalués :

- L'esprit d'équipe du candidat ainsi que sa capacité à travailler en équipe ;
- L'engagement et l'investissement dans des activités péri et extra-scolaires ;
- L'ouverture d'esprit et la curiosité ;
- L'adéquation entre le projet de formation et la formation dispensée au Bachelor

Cette épreuve se fait en distanciel avec un coefficient de 40/100.

## **CANDIDATURES VIA VOIE INTERNATIONALE**

Pour les candidatures via la voie internationale, deux étapes du concours sont également réalisées. Seuls les candidats sélectionnés à l'issue de la première étape peuvent participer à la seconde étape.

#### **PREMIÈRE ÉTAPE :**

L'étude du dossier du candidat repose sur l'examen des bulletins de notes obtenues lors des deux dernières années de cycle secondaire ou son équivalent international. Sont pris en compte le contenu et les résultats dans les mathématiques, les matières scientifiques et les langues vivantes (coefficient 40/100).

#### **DEUXIÈME ÉTAPE :**

Elle est identique à celle proposée aux candidats de la voie nationale (coefficient 60/100).

## SÉLECTION

Suite à l'épreuve de connaissances ainsi qu'à l'étude du dossier scolaire, la commission d'examen des vœux propose une barre d'admissibilité qui sera validée par le Rectorat au-delà de laquelle les candidats sont autorisés à passer l'épreuve orale.

Les candidats admissibles doivent ensuite passer l'épreuve orale et franchir la barre d'admission fixée par la commission d'examen des vœux et validée par le Rectorat au-delà de laquelle ils sont classés selon la note finale obtenue.

Des barres d'admissibilité et d'admission différentes peuvent être définies pour les deux voies distinctes de concours.

# CONVOCATION

## Pour les candidatures via la voie nationale uniquement :

### Épreuve de connaissances :

Après l'inscription, chaque candidat sera averti par courrier électronique de la date de la demi-journée d'épreuve de connaissances. Le lien de connexion et la procédure qui s'y réfère seront envoyés par courrier électronique les jours précédant la date de l'épreuve. Il appartient au candidat de prendre les dispositions nécessaires.

Afin de garantir le bon déroulement de l'épreuve, il est exigé que le candidat dispose des moyens suivants :

- ▶ Une pièce d'identité en cours de validité,
- ▶ Un ordinateur disposant d'une caméra et d'un dispositif de son,
- ▶ D'une connexion Internet,
- ▶ De l'installation des logiciels nécessaires pour le déroulement de l'épreuve,
- ▶ D'une autorisation de filmer l'étudiant pendant l'épreuve ainsi que son espace de travail sur l'ordinateur.

Un test de connexion sera réalisé avant l'épreuve de connaissances afin de s'assurer que toutes les conditions sont remplies. A défaut le candidat sera considéré comme démissionnaire.

### Épreuve orale :

Chaque candidat admissible choisit le jour et l'heure de son épreuve orale sur le site du ministère gérant les préinscriptions dans l'enseignement supérieur. La date de l'épreuve étant choisie par le candidat, les convocations à l'épreuve orale seront envoyées par courrier électronique quelques jours avant la date de l'épreuve, qui se déroulera en distanciel selon la demande du candidat.

Les candidats issus de la voie internationale seront convoqués individuellement pour l'entretien de motivation qui sera réalisé à distance.

Afin de garantir le bon déroulement de l'épreuve, il est exigé que le candidat dispose des moyens suivants :

- ▶ Une pièce d'identité en cours de validité,
- ▶ Un ordinateur disposant d'une caméra et d'un dispositif de son,
- ▶ D'une connexion Internet permettant des échanges continus (pour la visioconférence),
- ▶ La possibilité de mener l'entretien dans une pièce en étant seul.

# RÉSULTATS

Les candidats de la voie de concours nationale doivent se connecter sur le site du ministère gérant les préinscriptions dans l'enseignement supérieur à partir de la date mentionnée sur le calendrier de ce site pour connaître les résultats.

Aucun résultat ne peut être communiqué par téléphone.

Pour les candidats en terminale ou en dernière année de préparation d'un diplôme équivalent, l'admission ne sera considérée comme définitive qu'après l'obtention du baccalauréat ou du diplôme équivalent.

# PHASE COMPLÉMENTAIRE

Une phase complémentaire est en général ouverte sur le site du ministère gérant les préinscriptions dans l'enseignement supérieur suivant le calendrier fixé lorsque la capacité d'accueil de la formation n'a pas été atteinte et la liste des admis est épuisée. Les dossiers de candidature lors de cette phase devront parvenir via le site du ministère 15 jours maximum avant la date de rentrée universitaire.

La phase complémentaire comprend deux étapes, une phase d'éligibilité basée sur le dossier scolaire. En cas de recevabilité, l'entretien de motivation en anglais est planifié pour déterminer l'admissibilité du candidat. En cas d'admission au programme, le candidat est contacté par les services concours.

# RÉCLAMATION

Toute demande d'information ou réclamation quant au résultat du concours doit se faire via la procédure mentionnée sur le site du ministère gérant les préinscriptions dans l'enseignement supérieur.

# MODIFICATION DU RÈGLEMENT

En cas de nécessité, les dispositions prévues au présent règlement pourront être modifiées comme suit :

- Les deux étapes sont maintenues. Les autres modalités sont maintenues.
- Les candidats en sont alors informés par mail.

# PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel collectées par SKEMA et Centrale Lille Institut sont destinées à la gestion des candidatures et des admissions au présent concours.

En validant son inscription, le candidat autorise automatiquement :

- La transmission de ses données à l'ensemble des services impactés par l'organisation de ce concours ;
- L'utilisation de ses données par tout organisme dans le cadre d'obligations réglementaires.

Centrale Lille Institut et SKEMA s'engagent à assurer la protection des données conformément à la loi dite « informatique et liberté » du 9 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, dans le respect de l'ordonnance n°2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives, notamment son articles 9 portant création du « Référentiel général de sécurité » (RGS).

Le candidat est informé qu'il peut exercer les droits prévus aux articles 39 et suivants de ladite loi de la façon suivante :

- Droit d'accès ;
- Droit de modification concernant les données relatives à sa personne ;
- Droit d'opposition et d'effacement pour les candidats n'ayant pas validé leur dossier, en adressant un mél à l'adresse suivante : dpd@centralelille.fr. En cas de difficulté, ils peuvent adresser ensuite une demande à : cabinet-directeur@centralelille.fr et en dernier lieu à la CNIL - 7 place de Fontenoy - 75007 PARIS.

Les données à caractère personnel des candidats ayant validé leur dossier sont conservées cinq années à compter de la fin du concours en cas de contrôles par les écoles que toutes les conditions réglementaires sont remplies avant délivrance du diplôme.

# SKEMA BUSINESS SCHOOL

Afrique du Sud Brésil Canada Chine Émirats Arabes Unis États-Unis France



## LES SITES SKEMA

### AFRIQUE DU SUD

#### Campus Stellenbosch

Ryneveld Street,  
Stellenbosch 7 600, South Africa

### BRÉSIL

#### Campus Belo Horizonte

Avenida do Contorno, 5456  
- Savassi, Belo Horizonte  
MG, 30110-036, Brazil

### CANADA

#### Centre d'Innovation en Intelligence Artificielle de Montréal

SKEMA Business School  
400 Avenue Atlantic, Bureau 500  
Montréal, Québec, H2V 1A5, Canada

### CHINE

#### Campus Nanjing

Mochoo International Education Park,  
Nanjing Audit University,  
No. 77, Beiwei road, Gulou District,  
Nanjing, 210036, China

#### Campus Suzhou

Building A4 & A5  
99, Ren'ai Road, Dushu Lake  
Higher Education Town  
215123 SIP Suzhou,  
Jiangsu Province, China

### ÉMIRATS ARABES UNIS

#### Campus Dubai

DIFC Academy, DIFC,  
The Gate village, Gate village 02  
— p/o BOX 74 777 Dubai, UAE

### ÉTATS-UNIS

#### Campus Raleigh

920 Main Campus Drive  
Venture II, Suite 101  
Raleigh, NC 27606, USA

### FRANCE

#### Campus Lille

Avenue Willy Brandt  
59777 Euralille, France

#### Campus Grand Paris

5 Quai Marcel Dassault,  
CS 90067  
92156 Suresnes Cédex, France

#### Campus Sophia Antipolis

60 rue Fedor Dostoïevski,  
CS 30085  
06902 Sophia Antipolis Cédex, France